

AVIS AU PUBLIC

LISTES ELECTORALES 2021

Il est porté à la connaissance du public que les listes électorales de la commune de Sandweiler ont été arrêtées provisoirement le 28 janvier 2021.

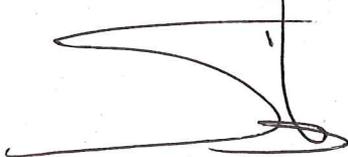
Les listes resteront soumises à l'inspection du public du 29 janvier au 5 février 2021 inclus.

Des réclamations contre les inscriptions ou non-inscriptions sur les listes peuvent être formulées par écrit jusqu'au 5 février 2021 au plus tard auprès du collège échevinal. Afin d'être recevable devant le tribunal administratif, chaque réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Sandweiler, le 29 janvier 2021.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,



Le Secrétaire, *RP*

Reinhardt

